

ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE DU 13 DECEMBRE 2018

L'assemblée communale de ce jour se déroule à l'Epicentre en présence de 41 citoyennes et citoyens sous la présidence de M. Stéphane Brosy. Elle a été publiée dans le Journal officiel No. 43 de la République et Canton du Jura du 21 novembre 2018 et par tous-ménages.

Le président ouvre l'assemblée à 20 heures et donne lecture de l'ordre du jour :

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Discuter et voter le règlement concernant le service régional de défense contre l'incendie et de secours (SIS) du Haut-Plateau.
3. Discuter et voter un emprunt ferme de Fr. 91'000.-- pour l'acquisition d'un véhicule de transport pour le SIS Haut-Plateau sous déduction de divers subventions et dons et donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds.
4. Discuter et adopter la quotité d'impôt, les diverses taxes communales et voter le budget 2019.
5. Divers

Cet ordre du jour est accepté.

Sont nommés scrutateurs : Mme Amandine Brosy et M. Louis Buchwalder (majorité absolue 21)

1. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée

La secrétaire communale donne lecture du procès-verbal de l'assemblée communale du 24 mai 2018 qui est accepté tel que rédigé. Merci à Mme Emilie Froidevaux pour la rédaction de celui-ci.

2. Discuter et voter le règlement concernant le service régional de défense contre l'incendie et de secours (SIS) du Haut-Plateau

Le président ouvre le débat d'entrée en matière. Le maire, Hubert Fraïnier, rapporte sur ce point ainsi que sur le point suivant. En préambule, il salue MM Patrick Borruat et Alain Koller du SIS du Haut-Plateau qui sont présents ce soir pour les présentations de ces 2 points.

L'entrée en matière est acceptée. Le président donne la parole à M. Patrick Borruat pour présenter les principales modifications de ce règlement (power point).

Le président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il passe au vote.

L'assemblée accepte à la majorité évidente, sans avis contraire, le règlement concernant le service régional de défense contre l'incendie et de secours (SIS) du Haut-Plateau.

3. Discuter et voter un emprunt ferme de Fr. 91'000.-- pour l'acquisition d'un véhicule de transport pour le SIS Haut-Plateau sous déduction de divers subventions et dons et donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds.

L'entrée en matière ayant été acceptée au point 2, le président donne directement la parole à M. Patrick Borruat pour présenter ce point (power point). Les assemblées communales de Mettembert, Soyhières et Move-lier ont d'ores et déjà accepté l'achat de ce nouveau véhicule.

Le président ouvre la discussion.

M. Blaise Guenat demande si le petit véhicule qui est à Pleigne reste. M. Patrick Borruat lui répond que oui, cela ne change rien.

La parole n'étant plus demandée, le président passe au vote.

L'assemblée accepte à la majorité évidente, sans avis contraire, un emprunt ferme de Fr. 91'000.-- pour l'acquisition d'un véhicule de transport pour le SIS Haut-Plateau sous déduction de divers subventions et dons et donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds.

M. Patrick Borruat remercie les membres de l'assemblée et souhaite de belles fêtes à chacun

4. Discuter et adopter la quotité d'impôt, les diverses taxes communales et voter le budget 2019.

Le maire prend la parole.

Pour notre budget 2019, la péréquation financière nous promet la somme de Fr. 143'700.00 contre Fr. 111'800.00 perçus cette année, c'est Fr. 32'000.00 de plus que l'année dernière.

Nous avons le plaisir de vous présenter, ce soir le budget 2019 sans modification de la quotité d'impôts qui reste à 2.10 et des diverses taxes par rapport à 2018. Si nous comparons avec d'autres communes, notre quotité d'impôt est tout à fait dans la moyenne.

* une quotité de 2,10 (inchangée)

- * taxe immobilière 1,2 o/oo,
- * avances cadastrales 0,05 o/oo
- * fonds d'entretien des chemins 0,1 o/oo de la VO pour l'ensemble des propriétaires + Fr. 5.00/ha compris dans le périmètre intégral du RP
- * taxe des chiens Fr. 35.00 par animal. Il faut savoir que le Gouvernement propose une augmentation de la taxe des chiens de Fr. 10.00 à Fr. 20.00 par animal à la charge de la Commune. Il faut s'attendre donc à une augmentation de la taxe communale l'année prochaine.
- * taxe des déchets :
 - Fr. 90.00 par ménage
 - Fr. 150.00 par résidence secondaire
 - Fr. 110.00 par entreprise,
 - Fr. 260.00 par restaurant
 - Fr. 20.00 cantines FC et tir
- * prix de l'eau : inchangé (+ TVA)

taxe de l'eau	Fr. 160.00 HT
taxe du compteur	Fr. 50.00 HT
taxe minimale par ménage	Fr. 250.00 HT
taxe minimale par résidence secondaire	Fr. 400.00 HT
prix du m3	Fr. 2.30 HT
prix en m3 pour l'eau usée	Fr. 2.20 TTC
taxe de base pour l'épuration	Fr. 160.00 TTC

Le maire poursuit : d'après notre analyse et malgré l'augmentation de l'endettement de la commune, nous sommes confiants face aux vastes chantiers qui nous attendent (raccordement de l'eau de Lucelle par Bourrignon, viabilisation du nouveau lotissement Vie de Ferrette, etc.). Encore quelques considérations sur les différents chapitres, ensuite de quoi, la caissière vous donnera les chiffres plus détaillés.

Au niveau de l'administration générale, notre rigueur reste de mise.

Pour ce qui est des travaux publics, il est prévu des travaux sur les chemins pour environ Fr. 8'000.-. Ce montant sera à prendre sur le fonds des chemins.

Au chapitre de l'instruction publique, nous constatons une hausse des coûts de Fr. 30'000.00

Au niveau de l'aide sociale et de la santé publique, nous pouvons constater une augmentation de Fr. 5'000.00. A noter que nous n'avons aucun moyen de faire baisser ce poste, car il s'agit de charges liées.

Au chapitre des finances, nos charges d'intérêts sont importantes vu les projets conséquents réalisés.

Comme chaque année, les impôts sont une préoccupation majeure. Les prévisions fiscales sont favorables puisqu'elles sont estimées à un peu plus de Fr. 900'000.00 de recettes d'où une augmentation de presque Fr. 80'000.00 par rapport à 2018.

Mais notre commune se doit d'être toujours attractive au niveau de sa quotité. C'est la raison pour laquelle il n'est pas prévu d'augmentation de la quotité d'impôt qui reste à 2.10.

Il n'y a pas lieu de présenter les différents services qui sont en principe couverts par les taxes. Pour conclure, je vous présente les totaux prévisibles, car nous parlons bien sûr d'un budget.

Ainsi, nous comptons sur **Fr. 1'445'480.00 de charges**, contre **Fr. 1'428'560.00 de produits**. Soit un **déficit de Fr. 16'920.00** contre Fr. 18'780.00 pour l'année 2018.

Le conseil communal, unanime, vous propose d'entrer en matière et ensuite d'adopter le budget avec la quotité et les taxes proposées.

Le président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée il passe au vote.

L'entrée en matière est acceptée.

Le président ouvre la discussion.

M. Philippe Keller demande si les taxes des déchets suffisent à pallier aux dépenses. Oui, chaque année il est reversé un montant au fonds, précis le maire.

M. Patrick Guenat explique que certaines communes ont déjà augmenté leurs taxes des chiens, est-ce qu'ils ont anticipé ? Oui, si modification il y a, ce sera pour 2020 répond le maire.

Le président Stéphane Brosy précise que le texte en question est en chantier dans les instances cantonales.

La parole n'étant plus demandée, le président passe au vote.

L'assemblée accepte à la majorité évidente sans avis contraire, la quotité d'impôt et les diverses taxes communales.

La caissière donne lecture du budget municipal.

Le président ouvre la discussion.

M. Gérald Fueg demande s'il n'y a pas de point 4. Non, dans notre commune il n'est pas utilisé. Il y aura des changements en 2020 avec le nouveau plan comptable harmonisé (MCH2) répond la caissière Emilie Froidevaux.

La parole n'étant plus demandée, le président passe au vote.

L'assemblée accepte à la majorité évidente sans avis contraire, le budget municipal qui prévoit un excédent de dépenses de Fr. 16'920.00.

Le maire rapporte sur le budget bourgeois. Il déclare : du côté de la bourgeoisie, la crise se fait ressentir. En effet, le marché du bois est catastrophique comme vous avez pu le lire et l'entendre.

Nous budgétions un déficit de l'exploitation forestière de Fr. 36'650.00.

Toutefois, les charges de la bourgeoisie restent raisonnables par rapport aux produits. Ce qui donne un budget présentant un solde négatif certes, mais acceptable à savoir :

Les charges se montent à **Fr. 200'160.00**
et les produits à **Fr. 182'000.00**

Soit **un excédent de dépenses de CHF 18'160.00**, contre Fr. 11'160.00 en 2018.

La caissière vous donnera le détail des chiffres sous peu.

Le marché du bois n'est pas réjouissant mais en plus le bois est victime du bostryche et nous pouvons nous attendre à une nouvelle invasion au printemps prochain. De plus, d'autres dégâts sont à craindre à la suite de la sécheresse de 2018.

Nous ne pouvons qu'espérer une petite amélioration du marché du bois ce qui améliorera le compte forestier.

Le conseil communal, à l'unanimité, vous invite à entrer en matière puis à accepter ce budget.

L'entrée en matière est acceptée. La caissière donne lecture du budget bourgeois :

- Aux dépenses y.c. exploitation forestière	Fr. 200'160.00
- Aux recettes y.c. exploitation forestière	<u>Fr. 182'000.00</u>
- Soit un excédent de dépenses de	Fr. 18'160.00

Le président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il passe au vote.

L'assemblée accepte à la majorité évidente, sans avis contraire, le budget bourgeois qui prévoit un excédent de charge de Fr. 18'160.00.

5. Divers

M. Bernard Guenat demande où nous en sommes avec le cahier des charges de l'entretien du Creux sur la Reuse. M. Hervé Froté, conseiller communal, lui répond qu'il est bien avancé. Il faut encore l'améliorer mais c'est en bonne voie. Une réunion a eu lieu avec le groupe de travail qui est d'accord de faire le nécessaire. Pas de charges financières supplémentaires. Nous arrivons à couvrir environ le 90% du total pour la construction du site avec les dons.

Bernard Guenat demande ensuite pourquoi la Commune a interdit le passage des chevaux sur le chemin piétonnier du Creux sur la Reuse. MM Hervé Froté et Gérald Chételat, conseiller communaux, expliquent que c'est pour une raison de sécurité (piétons, enfants, poussettes, etc.). C'est aussi une zone résidentielle donc pas idéal aux passages des chevaux. Le maire précise encore que les citoyens pouvaient faire opposition suite à la parution dans le Journal Officiel.

M. Raphaël Grolimund demande pourquoi le camion de l'entreprise RIHS ne vide pas systématiquement les moloks. Cela engendre des coûts si le camion monte pour ne rien ramasser. M. Lucien Fankhauser, conseiller communal, explique qu'il a eu une discussion avec l'entreprise ces jours à ce sujet. L'entreprise a eu une panne avec le camion. Par contre, une étude sera faite pour voir s'il est nécessaire de vider les moloks chaque semaine ou une semaine sur deux.

M. Philippe Keller revient sur le sujet de la forêt en zone nature à la Côte de Mai. Gérald Chételat et le garde, M. Grégory Chapuis ont étudié ce problème. Pour l'instant, le bois vendu sur pied à cet endroit-là, revient à Fr. 10.-/m³ et s'il est coupé à Fr. 20.-/m³. Dès lors, cette opération rapporte d'avantage qu'une subvention en zone nature. Donc pour l'instant, le conseil communal n'est pas favorable. Philippe Keller explique que ce n'était pas au niveau rendement mais au niveau nature que c'est important. Gérald Chételat assène que c'est un choix de la commission du triage et du Conseil communal.

Bernard Guenat demande que l'hôtel à insectes de l'école soit remis en état suite à la tempête. Philippe Keller déclare qu'il a fait le nécessaire.

Blaise Guenat explique qu'il a constaté l'installation d'une ou deux ruches sur le terrain de la Côte de Mai et demande si le Conseil communal est au courant. Gérald Chételat explique que c'est un apiculteur qui lui a demandé s'il pouvait les poser. Il lui a répondu favorablement à condition que l'office de l'environnement donne son aval. L'affaire est en

cours. Blaise Guenat déclare que ce serait bien de se renseigner pour des questions sanitaires.

Philippe Keller dit que lorsque l'Épicentre a été mis en place, la concierge était payée à l'heure. Maintenant, elle est payée annuellement. Il demande quel est son traitement annuel et s'il a été modifié puisque l'Épicentre est moins utilisé qu'à ces débuts. Mme Simone Guenat, la concernée, répond ouvertement à sa question et lui précise que les choses ont aussi évoluées (extérieurs, déneigement, nettoyages intérieurs, etc.).

Gérald Fugé demande ce qu'il en est des travaux de la traversée du village et du budget. Hervé Froté lui répond que le budget est bien respecté. La marge sur le contrat d'entreprise et l'aide du Canton, nous ont permis de réfectionner l'entier de la chaussée. Des travaux supplémentaires sont programmés à Dos le Môtie pour l'éclairage. Le Maire ajoute que nous recevrons Fr. 200'000.- de Swisslos (Bâle Campagne) ainsi que des dons du Patenschaft. Pour les travaux des BKW, ces jours à la Courtine, ce sont eux qui financent et font le nécessaire. Gérald Chételat explique ce qu'il en est en détail.

Blaise Guenat demande si, concernant cette ligne, il y a eu des conventions sur le plan financier avec la Commune. Le maire invite Blaise Guenat à passer au bureau communal dès lundi afin que nous puissions lui donner le montant exact.

Hervé Froté remercie la population pour sa patience et sa collaboration lors des travaux de la traversée du village. Concernant le PS Vie de Ferrette, le dossier est en cours. Pour la place de Mister Tri, eu égard de la météo, les travaux n'ont pas pu être terminés, ils le seront au printemps. Pour la réfection des chemins, certains travaux seront effectués selon les priorités et les finances à disposition.

M. Michel Martinoli, conseiller communal sortant, remercie la population pour les 10 dernières années où il a travaillé pour la collectivité publique. Il quitte son poste avec un grand bagage personnel et professionnel. Il présente aussi ses meilleurs vœux à la population pour les fêtes de fin d'année. Il souhaite beaucoup de satisfaction à son remplaçant Patrick Guenat.

Le maire remercie Michel Martinoli pour le travail effectué durant plus de 10 ans au service de la commune. Il lui souhaite une belle retraite politique et beaucoup de plaisir à Courtemaîche. Il souhaite la bienvenue à son remplaçant Patrick Guenat. Le vice-maire pour 2019 sera Gérald Chételat. Le maire relate les débats organisés avec les autorités communales de Movelier lors d'une séance commune en novembre dernier. Il est question de mise en place de synergies (route de la Combatte, prix d'encouragement culturel du Haut-Plateau, etc.). Le maire remercie le Conseil communal pour cette année de collaboration fructueuse. Des remerciements sont aussi adressés à Mme Myriam Joray et Emilie Froidevaux, aux employés communaux, au président des assemblées et

à tous les citoyens présents ce soir. Le maire poursuit en formulant ses meilleurs vœux pour les fêtes de fin d'année ainsi que pour l'an 2019.

Le président se joint au maire pour également formuler ses vœux. Il adresse ses remerciements à Michel Martinoli pour son travail et clôt la discussion. Il lève l'assemblée à 21h30.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

Le président :

La secrétaire :

Stéphane Brosy

Emilie Froidevaux